

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL – COMMUNE DE CABANNES

Séance du 27 Mars 2024

Nombre de Membres en exercice : 27

Nombre de Membres présents : 19

Nombre de suffrages exprimés : 26

Pour : 26

Contre : 0

Abstention : 0

L'an deux mil vingt quatre

Et le vingt-sept-mars

A dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Mairie, sous la présidence de Madame HAAS FALANGA Josiane, première Adjointe au Maire,

Date de la convocation :

14/03/2024

Présents

C. ONTIVEROS - S. LUCZAK - G. BARRIOL - F. BLARQUEZ
M. NOEL GAMET - H. JAUBERT - P. PORTE - V. LEVEQUE
S. REBUFFAT - R. BENEJEAN - M. DUMAS - J. DELCOURT
F. CHEILAN A. RATTIER J. CHUECOS - N. LIGNY - A. VASAI - C. UHL

Objet de la délibération 09 -2024

Adhésion au Plan d'Accélération de la Transition Ecologique (PACTE) du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône

Excusé(s) ayant donné pouvoir

G. MOURGUES à J. HASS FALANGA
M. AUGIER à A. VASAI
S. AELVOET à C. ONTIVEROS
S. LEBELLE à S. LUCZAK
M. SOLER à F. BLARQUEZ
J.L. CLOEZ à A. RATTIER
A. JOUBERT à H. JAUBERT

Absent(s) excusé(s)

P. CASTEAU

Manon NOEL GAMET a été nommée secrétaire de séance

Rapporteur : Josiane HAAS FALANGA

Le rapporteur expose à l'assemblée que le Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, dans son dispositif d'aide aux communes 2024, lance le Plan d'Accélération de la Transition Ecologique (PACTE) afin de prolonger son engagement pour la transition écologique sur notre territoire.

Ce plan place la sobriété énergétique et la qualité environnementale en tête des priorités de financement des projets communaux.

Chaque commune portant le projet d'accélération de la transition écologique de son territoire et de ses habitants, peut s'engager volontairement dans ce PACTE, qui se fonde sur 6 engagements :

- Réduire la consommation et développer une production d'énergie,
- Réduire la consommation et restaurer le cycle de l'eau,
- Rétablir la nature en ville et lutter contre les îlots de chaleur,
- Préserver les ENS (Espaces Naturels Sensibles), la biodiversité et les paysages de Provence,
- Encourager les mobilités douces et les transports à faible émission,
- Restaurer le lien homme-nature.

Ces mesures correspondent aux valeurs soutenues par la Commune de Cabannes, Monsieur le Maire propose donc au Conseil Municipal d'adhérer au PACTE.

DÉLIBÉRATION

Le Conseil Municipal,
Entendu l'exposé du rapporteur,
Vu la charte annexée,
Et après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article I : D'ADHERER au Plan d'Accélération de la Transition Ecologique (PACTE) du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône,

Article II : D'APPROUVER la charte d'engagement pour le Plan d'Accélération de la Transition Ecologique (PACTE) 2023-2028, annexée à la présente délibération,

Article III : D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ce dispositif.

VOTE

Pour : J. HAAS FALANGA – G. MOURGUES – C. ONTIVEROS – S. LUCZAK – G. BARRIOL
M. AUGIER – F. BLARQUEZ – M. NOEL GAMET – H. JAUBERT – P. PORTE – V. LEVEQUE
S. REBUFFAT – S. AELVOET – R. BENEJEAN – M. DUMAS – S. LABELLE – J. DELCOURT
F. CHEILAN - A. RATTIER - J. CHUECOS – M. SOLER – J.L. CLOEZ – A. JOUBERT – N. LIGNY
A. VASAI - C. UHL

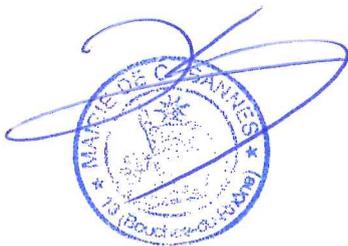
Contre : 0

Abstention : 0

Ainsi fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits.

Certifié conforme au registre des délibérations.

La Présidente,
J. HAAS FALANGA



La secrétaire de séance,
M. NOEL GAMET

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Noel Gamet', written over a horizontal line.